



## AVIS PUBLIC

**Entrée en vigueur du Règlement numéro 618-20  
modifiant le Règlement numéro 604-20 constituant le  
comité consultatif de suivis de projets (CCSP)**

**AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné:**

QUE lors de sa séance ordinaire du 9 juin 2020, tenue par visioconférence exceptionnellement au centre communautaire multifonctionnel (CCM) situé au 6, impasse des Étoiles, Cantley (Qc), le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 618-20 modifiant le Règlement numéro 604-20 constituant le comité consultatif de suivis de projets (CCSP) - Résolution numéro 2020-MC-206

**Donné à Cantley, ce 10 juin 2020**

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 618-20 aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité en date du 10 juin 2020.

**Donné à Cantley, ce 10 juin 2020**

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier



**CANTLEY**

8, chemin River  
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : (819) 827-3434  
Fax : (819) 827-4328  
www.cantley.ca

## EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 juin 2020 dûment convoquée  
et à laquelle il y avait quorum

**2020-MC-206     ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 618-20 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 604-20 CONSTITUANT LE COMITÉ  
CONSULTATIF DE SUIVIS DE PROJETS (CCSP)**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2020-MC-183 et le dépôt du projet de Règlement numéro 618-20 modifiant le Règlement numéro 604-20 constituant le comité consultatif de suivis de projets (CCSP), devant précéder l'adoption du règlement, ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 12 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Jocelyne Lapierre

Appuyé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 618-20 modifiant le Règlement numéro 604-20 constituant le comité consultatif de suivis de projets (CCSP).

Adoptée à l'unanimité

Signée à Cantley le 10 juin 2020

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier



**CANTLEY**  
8, chemin River  
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : (819) 827-3434  
Fax : (819) 827-4328  
www.cantley.ca

## EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 juin 2020 dûment convoquée  
et à laquelle il y avait quorum

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 618-20**

#### **MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 604-20 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF DE SUIVIS DE PROJETS (CCSP)**

#### **ARTICLE 1**

L'article 3.5 du règlement numéro 604-20 est remplacé par le suivant :

#### **« 3.5 OFFICIERS DU COMITÉ**

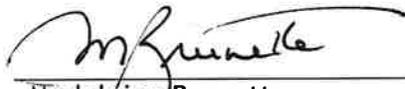
Le directeur général et secrétaire-trésorier ou son représentant légal est le président du CCSP. Il a pour fonction exclusive la présentation des recommandations du CCSP aux membres du conseil municipal.

En cas d'incapacité du président à assumer ses fonctions, le conseil désignera par résolution une autre personne de son choix pour agir comme président.

Le directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire et convoque les réunions du CCSP, prépare les ordres du jour, rédige les comptes rendus des séances après chaque assemblée et s'occupe de la correspondance écrite. »

#### **2. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

  
\_\_\_\_\_  
Madeleine Brunette  
Mairesse

  
\_\_\_\_\_  
Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Signée à Cantley le 10 juin 2020

  
Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier